



2026-2032

MA COMMUNE DEMAIN

La nature comme solution

© Valérie Gibaud



**LES AGENCES
RÉGIONALES DE LA
BIODIVERSITÉ**

Un réseau innovant
au service des territoires

AGIR POUR LA SANTÉ DES HABITANTS

La perte de biodiversité impacte directement la vie quotidienne et la santé des habitants. L'eau et la nature sont nos alliées et offrent des solutions à mettre en oeuvre pour des territoires résilients.

- **Conserver** la végétation existante permet d'apporter plus d'ombre et de fraîcheur.
- **Désimpermeabiliser** (retrait du bitume, création de surfaces végétales) permet à l'eau de s'infiltrer, d'alimenter les plantes et réduit les îlots de chaleur.
- **Multiplier les espaces verts et les gérer** favorise le bien-être et crée du lien social.
- **Réduire l'éclairage nocturne** respecte le rythme de la faune et celui du sommeil humain.

-25%

de risque de dépression nerveuse en vivant près d'un espace vert

(Rapport ASTERES, mai 2016)



L'évapotranspiration d'1 arbre sur une journée rafraîchit autant que 5 climatiseurs allumés pendant 20h (Building Green, a guide to using plants on roofs, walls and pavements, Greater London Authority, 2004).

LES BÉNÉFICES POUR MA COMMUNE :

- Une gestion différenciée **rafraîchit davantage les espaces** tout en protégeant la biodiversité.
- La diversité végétale et les essences locales, adaptées au climat, **limitent le risque allergique**.
- L'aménagement de noues végétalisées ou d'espaces verts en creux **limite le coût de la gestion** des eaux pluviales et bénéficie à la végétation.
- L'adaptation du bâti (recoins, matériaux...) **crée des habitats** pour la faune et **apporte de la fraîcheur**.



Retour d'expérience :

En Bretagne, dans une ville de plus de 200 000 habitants, une crèche en plein air offre aux enfants un environnement naturel stimulant, favorisant le développement sensoriel et moteur.

© Julien Mignot

AGIR POUR LA SÉCURITÉ DES HABITANTS

Face au changement climatique, la nature est source de solutions. La hausse des températures dérègle les pluies (plus intenses ou irrégulières) et accentue les périodes de sécheresse.

- **Végétaliser et désimpermeabiliser** grâce aux couverts végétaux, haies et arbres pour freiner le ruissellement et limiter l'érosion.
- **Gérer durablement les forêts** (âges et essences diversifiés) et reboiser les versants dégradés de montagne maintient leur fonction de protection contre les aléas gravitaires.
- **Adapter le littoral face à l'augmentation du niveau de la mer** (20 cm depuis 1900) et au recul du trait de côte qui concerne 20 % des côtes françaises et accentue les risques d'érosion et de submersion alors que les zones côtières jouent un rôle de barrière naturelle et de puits de carbone.

25 %

des eaux pluviales sont retenues dans le sol grâce aux arbres et à la désimpermeabilisation

(ADEME, 2018)

LES BÉNÉFICES POUR MA COMMUNE :

- La renaturation des zones humides et des cours d'eau avec la création de zones d'expansion de crue **offre des lieux de promenade** tout en **limitant le risque inondation**.
- Une gestion durable des forêts **favorise leur résilience**, notamment après un incendie.
- La préservation du littoral permet de **limiter les dégâts** sur les habitations et infrastructures, et de **conserver les zones de plages**.



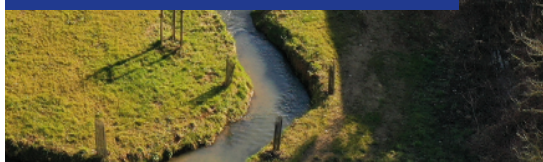
Préserver une zone humide coûte 5 fois moins cher que de compenser la perte de ses services : filtration, épuration... (CGDD, 2010).



Retour d'expérience :

En Centre-Val de Loire, à la suite de ruissellements et d'inondations, la restauration d'une rivière et de zones humides améliore la qualité de l'eau et crée un espace accessible à tous.

© Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre



AGIR POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

En valorisant la nature, les communes renforcent leur cadre de vie et leur identité. Elles soutiennent l'économie et créent du lien social.

- Favoriser les jardins partagés, vergers communaux ou espaces de convivialité végétalisés.
- Impliquer ses citoyens via des animations participatives (Atlas de la biodiversité communale...).
- Orienter les entreprises vers une gestion foncière adaptée.
- Valoriser ses actions à travers l'intégration de dispositifs (Territoires engagés pour la nature...).

63 %

des Français considèrent qu'il est prioritaire d'accorder plus de place aux espaces de nature et à la végétalisation dans leur quartier

(Ministère de la Transition Écologique, Plan nature en ville, 2022)

LES BÉNÉFICES POUR MA COMMUNE :

- La végétalisation et l'aménagement du centre-bourg **redynamisent** la commune et ses commerces.
- Forêt, agriculture durable, artisanat, sports de nature **représentent des emplois locaux**, durables et non délocalisables.
- Les paysages, la faune et la flore **attirent** de nouveaux habitants, des entreprises et des visiteurs.
- Toutes ces actions **affirment des valeurs d'innovation** et de résilience.



Les efforts de conservation de nombreuses destinations dépendent largement des revenus du tourisme. Les côtes, les montagnes, les rivières et les forêts sont des attractions majeures pour les touristes du monde entier, et offrent des possibilités de pratiques sportives et de loisirs en nature exceptionnelles (ONU Tourisme).



© Adobe stock

Retour d'expérience : En Nouvelle-Aquitaine, une ville de taille moyenne met en place un programme de plantation des haies champêtres et d'arbres ainsi qu'un permis de végétaliser des citoyens sur l'espace public.

AGIR POUR UNE ALIMENTATION DURABLE

Face aux enjeux de santé, à la dégradation de nos modes de consommation, des sols et de la qualité de l'eau, préserver la biodiversité, c'est proposer une meilleure alimentation aux habitants tout en contribuant à l'économie du territoire et à la souveraineté alimentaire.

- Appliquer la loi Egalim (2018) sur la commande publique en produits locaux de qualité, notamment biologiques, pour la restauration collective.
- Intégrer les enjeux biodiversité dans son **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** pour coordonner une politique alimentaire durable.
- Soutenir les pratiques agroécologiques en facilitant l'accès au foncier privé ou communal, en mettant en place des **baux ruraux environnementaux** ou des **Obligations Réelles Environnementales**.
- Développer l'agriculture urbaine dans les projets d'aménagement pour des actions de sensibilisation.

10 %

des captages d'eau potable fermés chaque année le sont pour cause de pesticides

(Ministère de la santé, 2024)

LES BÉNÉFICES POUR MA COMMUNE :

- Ces projets **renforcent l'attractivité** du territoire et **améliorent la qualité du service** rendu aux usagers.
- Ils **soutiennent l'emploi agricole** sur le territoire et contribuent à la préservation des paysages et du patrimoine naturel.
- Ces actions locales permettent aussi de **réduire les coûts**.



Le soutien à l'agriculture bio coûte 28 fois moins cher que la dépollution de l'eau liée aux pratiques agricoles polluantes (Génération futures, 2017).



Retour d'expérience :

En Occitanie, une commune rurale d'environ 5 000 habitants installe une maraîchère bio en régie pour l'approvisionnement de la restauration collective.

© Adobe stock

LE COIN DES IDÉES REÇUES

La gestion différenciée des espaces verts est trop complexe pour les équipes techniques et n'est pas comprise par les habitants

La gestion différenciée diminue les **frais d'entretien** et valorise également le travail des jardiniers, en permettant une **montée en compétences**. Il s'agit surtout d'un changement de regard et d'habitude. Notre vision de l'esthétique évolue. Une **communication auprès des habitants** permet d'expliquer qu'un jardin n'est pas plus désordonné au naturel, il favorise le **retour des insectes pollinisateurs ainsi que des oiseaux**, et permet d'apporter de la **fraîcheur**.



La trame verte et bleue est une contrainte en plus, le territoire ne peut pas être mis sous cloche

Il s'agit plutôt de mieux articuler les projets avec **les continuités écologiques** indispensables aux écosystèmes. Préserver une espèce, c'est protéger les sols, la qualité de l'eau... La trame verte et bleue invite à aménager autrement, avec **la nature comme atout**. Cela permet aussi d'éviter des conflits coûteux et de sécuriser les projets dans le temps. **En région Sud, une ville de près de 5 000 habitants a décliné la notion de Ville nature** dans son PLU avec notamment l'intégration des espaces boisés classés, des espaces verts ainsi que la protection de la trame verte, bleue, noire et turquoise.



Réduire l'impact de travaux de construction sur la biodiversité est impossible

Non, à condition d'**anticiper** et de **s'adapter** ! Réaliser un inventaire des espèces présentes, vérifier les cavités (refuges pour chauves-souris, oiseaux, etc.), valoriser le sol en place, ou adopter un calendrier de travaux respectant le cycle de vie des espèces... autant de gestes concrets pour limiter les atteintes.

On se soucie plus de la nature ou des animaux que des habitants

Il ne s'agit pas de choisir : restaurer la biodiversité, c'est agir pour les habitants.

Nous faisons partie de la biodiversité et en dépendons pour vivre, se nourrir, s'habiller, se soigner... La préserver est un levier local et concret pour notre santé et notre qualité de vie. Protéger la biodiversité ne se résume pas à "sauver les petits oiseaux", **c'est agir pour la qualité de l'air, de l'eau, la pollinisation, la régulation du climat...** Par exemple, **72 %** des espèces cultivées en France dépendent des pollinisateurs (Ministère de la Transition écologique, 2023).

Nous avons déjà contribué à la biodiversité avec l'installation de ruches

Attention, l'installation de ruches amène les abeilles domestiques à **concurrencer les abeilles sauvages** dans la recherche de nourriture. Ces abeilles sauvages font partie de la biodiversité et jouent également un rôle dans la pollinisation ! Les ruches en ville doivent donc se limiter à **un rôle de découverte et de sensibilisation** du public.

Restaurer des milieux humides, ça attire les moustiques

C'est, au contraire, souvent l'inverse. Les milieux humides fonctionnels favorisent un **écosystème équilibré**, riche en espèces dont des prédateurs naturels des moustiques (libellules, grenouilles, oiseaux...). Ce sont les **eaux stagnantes artificielles** (flaques, gouttières bouchées, vieux pneus...) qui engendrent une prolifération. **Dans les Hauts-de-France, la réhabilitation des mares d'un parc de 27 hectares par une commune de 8 800 habitants** a permis de restaurer des milieux naturels oubliés, en leur redonnant visibilité et fonctionnalité écologique. Ce projet, mené en partenariat avec des jeunes en insertion, a également favorisé la biodiversité locale tout en créant un lien social fort autour de l'action environnementale.



JE PASSE À L'ACTION !

Sous l'impulsion de la loi Biodiversité de 2016, **11 agences régionales de la biodiversité** ont été créées à l'initiative des Régions et de l'Office français de la biodiversité pour **accompagner les territoires et encourager les synergies** en faveur de la reconquête de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

Leurs missions, **coconstruites avec de nombreux partenaires** et **adaptées aux enjeux régionaux** ont pour vocation :

- d'accompagner les porteurs de projets et d'animer des réseaux d'acteurs ;
- d'améliorer la connaissance de la biodiversité régionale et sa diffusion ;
- d'informer, sensibiliser et mobiliser ;
- d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques.

AGENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITÉ

maquestion@biodiversite.bzh
www.biodiversite.bzh

AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

02 31 06 78 89 - www.anbdd.fr

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

contact@arb-bfc.fr
www.arb-bfc.fr

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ CENTRE-VAL DE LOIRE

contact@biodiversite-centrevalde Loire.fr
www.biodiversite-centrevalde Loire.fr

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ HAUTS-DE-FRANCE

arb.hdf@enrx.fr
www.patrimoine-naturel-hauts-de-france.fr

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ ÎLE-DE-FRANCE

contact-arb@institutparisregion.fr
www.arb-idf.fr

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ ÎLE DE LA RÉUNION

contact@arb-reunion.re

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ ÎLES DE GUADELOUPE

contact@arb-ig.fr - www.arb-guadeloupe.fr

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ NOUVELLE-AQUITAINE

contact@arb-na.fr
www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ OCCITANIE

04 67 17 87 46
www.arb-occitanie.fr

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT SUD

contact@arbe-regionsud.org
www.arbe-regionsud.org

